

République Française

Département de la Loire



DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

Séance ordinaire du 12 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 9

Présents :

- | | |
|--|--------------------------|
| 1. Mme Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente | 9. M. Mohamed OUMAKHLOUF |
| 2. Mme Cécile MARRIETTE | 10. |
| 3. Mme Géraldine DERGELET | 11. |
| 4. Mme Claudine POYET | 12. |
| 5. Mme Emmanuelle GUIGNARD | 13. |
| 6. Mme Arlette MATHIEU | |
| 7. Mme Jutta JUHNKE | |
| 8. M. Joël PUTIGNIER | |

Absent.s ayant donné pouvoir :

Aucun

Excusé.s :

Mme Stéphanie MAZIOUX, Représentante d'une association œuvrant auprès des personnes handicapées (GEM l'espoir)

M.M. Christophe BAZILE, Président

Patrice MURE, Représentant d'une association œuvrant auprès des personnes âgées et retraités (France Alzheimer Loire)

Patrice ROMEUF, Représentant d'une association d'insertion et de lutte contre l'exclusion (Mission locale)

OBJET DE LA DELIBERATION : Analyse des besoins sociaux – Autorisation de signature du marché par M. le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code de la Commande Publique, et plus particulièrement ses L2152-1 à L2152-4, R2123-1, R2123-4 et R2152-1 à R2152-2 ;

Considérant que le CCAS doit effectuer une analyse des besoins sociaux ;

Considérant qu'un groupement de commande a été constitué entre les CCAS de Montbrison et de Bonson ;

Madame Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente expose qu'un prestataire doit être désigné pour effectuer cette analyse. Dans ce cadre, une consultation a été lancée le 16/09/22 sous la forme d'une procédure adaptée. La date limite de remise des offres était fixée au 17/10/22.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

- Prix des prestations 35%
- Moyens humains affectés à la mission (CV, références) 35%
- Méthodologie et cohérence de l'offre 30%

11 entreprises ont remis des offres.

La commission d'appel d'offres spécifique au groupement de commande, réunie le 28/11/22, a attribué le marché à l'entreprise COMPAS-TIS pour un montant global de 14 850 € HT (soit 8 100 € HT pour le CCAS de la Ville de Montbrison et 6 750 € HT pour le CCAS de la Ville de Bonson).

Après en avoir discuté et délibéré, il est procédé à l'approbation par vote à main levée :

- Autorise Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise COMPAS-TIS pour un montant de 8 100 € HT
- Autorise Monsieur le Président à signer tout avenant éventuel

Nombre de votants : 9

Nombre de voix contre : 0

Nombre de voix pour : 9

Nombre d'abstentions : 0

La délibération approuvant Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise COMPAS-TIS pour un montant de 8 100 € HT, ainsi que Monsieur le Président à signer tout avenant éventuel est adoptée à l'unanimité (9 voix pour).

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES VOTANTS.

CERTIFIE - MONTBRISON, le 12 DECEMBRE 2022.

**LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS,
Martine GRIVILLERS**

